



**Ligue  
Languedoc  
Roussillon**

**JOURNAL DE LA LIGUE LANGUEDOC ROUSSILLON**

**L'OFFICIEL**



**N° 03 du 12.08.16**

**Phase Finale du  
NATIONAL BEACH SOCCER  
à CANET en ROUSSILLON**



**LA GRANDE MOTTE PYRAMID BS vainqueur du National Beach Soccer 2016**



**Durant 5 jours, du Mercredi 3 Août au Dimanche 7 Août 2016, la Ville de CANET en ROUSSILLON accueillait la Phase Finale du NATIONAL BEACH SOCCER 2016.**

**Ligue du Languedoc Roussillon de Football  
B.P. 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3  
Tel : 04.67.15.95.30 - Fax : 04.67.64.92.44  
secretariat@languedoc-roussillon.fff.fr**

**INTERSPORT®**  
LE SPORT COMMENCE ICI

8 Rond Point des Entreprises 34500 BEZIERS  
SPORTCO : 04 67 39 28 45 Fax : 04 67 39 90 61  
Responsable commercial : Frédéric DAMASCO  
Tel : 06 80 08 87 00 micollectivite@orange.fr

**- Devis Gratuit -  
Show Room Permanent  
sur 250 m<sup>2</sup>**

La FEDERATION FRANCAISE de FOOTBALL, en collaboration avec la LIGUE du LANGUEDOC ROUSSILLON et le DISTRICT des PYRENEES ORIENTALES, organisait dans le cadre de la Tournée du FFF TOUR 2016, cette épreuve Finale.



Les Bénévoles des P.O. en pleine action avant la rencontre.



Les Arbitres du National Beach Soccer avec leur Responsable au Centre : Monsieur BENCHABANE Lakhdar.

Mr BOLAND,  
Président de la LFA

Mr MARTIN,  
Président de LIGUE LR

Mr GUEMRICH,  
Président LIGUE ALSACE  
et Membre du COMEX

NATIONAL  
Beach Soccer  
2016



L'Equipe de MONTPELLIER HERAULT BS  
3<sup>ème</sup> de ce National Beach Soccer 2016



Julien SOARES, Capitaine de Montpellier Hérault Beach Soccer.



Messieurs BOLAND et MARTIN lors de la réception Officielle.



De gauche à droite : Mr PRINTANT, Président du District de l'Hérault, Mr Stéphane FRANCOIS, Sélectionneur National et Mr MARTIN, Président de la LIGUE.

Cette phase Finale rassemblait les 12 meilleures équipes Nationales issues des 2 phases de qualifications régionales et interrégionales.

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, c'est le Club de LA GRANDE MOTTE PYRAMID qui s'est imposé en Finale face à une brillante équipe de ST MEDARD EN JALLES.

Les coéquipiers d'Anthony BARBOTTI ont dû puiser dans leurs ressources pour s'imposer sur le fil : 4 à 3.

Le Podium étant complété par l'autre équipe de notre LIGUE, le MONTPELLIER HERAULT BS de Julien SOARES qui avait été battu en ½ Finale par le Futur vainqueur.

**BRAVO** à tous les participants pour ces belles journées !



LA GRANDE MOTTE PYRAMID BS,  
Vainqueur pour la 2<sup>ème</sup> fois consécutive  
Du National Beach Soccer.



FC ST MEDARD EN JALLES,  
2<sup>ème</sup> du National Beach soccer 2016.

### CLASSEMENT

- |                                      |                            |
|--------------------------------------|----------------------------|
| 1. GRANDE MOTTE PYRAMID BEACH SOCCER | Ligue Languedoc Roussillon |
| 2. ST MEDARD EN JALLES               | Ligue Aquitaine            |
| 3. MONTPELLIER HERAULT BEACH SOCCER  | Ligue Languedoc Roussillon |
| 4. MARSEILLE 12EME BEACH SOCCER      | Ligue Méditerranée         |
| 5. C.S.O. AMNEVILLE                  | Ligue Lorraine             |
| 6. E.S.O.F. LA ROCHE SUR YON         | Ligue Atlantique           |
| 7. SAINT PAUL LA REUNION             | Ligue Réunion              |
| 8. L.S.S. DUNKERQUE                  | Ligue Nord Pas de Calais   |
| 9. GWADA BEACH SOCCER                | Ligue Guadeloupe           |
| 10. US HESINGUE                      | Ligue Alsace               |
| 11. A.S. ETAPLES                     | Ligue Nord Pas de Calais   |
| 12. MARSEILLE BEACH TEAM             | Ligue Méditerranée         |



De gauche à droite :

Mr MARTIN, *Président Ligue LR*

Mr MALLA, *Président District PO*

Mr PLOMBAT, *Membre Commission Régionale Beach Soccer*

Mr PRINTANT, *Président District Hérault*

Mr LACOUR, *Président District Aude*

Mr GUEMRICH, *Président Ligue Alsace et Membre du COMEX*

Mr ANSELME, *Membre de la LFA*

Mr FRILLAY, *Membre du District et du Comité Directeur de la Ligue.*

Les Bénévoles élus et le Comité d'Organisation du National Beach Soccer 2016.



Reportage : R. GADEA  
Reportage photos : D. OLIVET



**COMITE DE DIRECTION**

**RECTIFICATIF**

**CORRESPONDANCES  
DIVERSES**

✉ **CERET MAUREILLAS FC**

*Concernant la situation d'un Jeune Arbitre, licencié Joueur U17 et qui souhaite évoluer en équipe 2 du Club, ce qui lui permettrait d'effectuer son quota de match alors que le règlement ne l'autorise à évoluer qu'en équipe première sénior du Club.*

Le Comité de Direction,

**Précise** que la situation des joueurs U17 souhaitant évoluer en Sénior est prévue par l'article 73 des Règlements Généraux et a fait l'objet d'une décision publiée au PV de la réunion du 24 Mai 2016.

Le fait que le Joueur U17 soit aussi Jeune Arbitre n'a rien à voir, celui-ci pouvant très bien arbitrer et jouer **en équipe Séniors 2 LIRE en équipe 1** du Club.



**COMMISSION REGIONALE  
GENERALE D'APPEL**

*REUNION du  
8 AOUT 2016*

PRESIDENCE : Monsieur **LANOT**

PRESENTS : Messieurs **ANDREU - BONIT - MASSELIN - SCHMITT - POUGET**

EXCUSES : Messieurs **BLANQUET - CUENCA - GRAS - GREVOUL - PADILLA -**

ASSISTE à la réunion : Monsieur **LEDENTU -**



**> APPEL de GENERAC R.C. d'une décision de la Commission d'Appel du District GARD LOZERE du 21/07/2016**

**↳ Relégation du Club de GENERAC en P.H.B.**

*La Commission Régionale Générale d'Appel*

Pris connaissance de l'Appel pour le dire recevable à la forme

Après rappel des faits et de la Procédure,

Après audition du Rapporteur

Audition de :

Mr **GHIBAUDO Eric**, Educateur de GENERAC R.C.

Assisté de Me **MONTESINOS - BRISSET Marie Laure**, Avocate au Barreau de MONTPELLIER

Vu les pièces figurant au dossier,

Après en avoir délibéré hors la présence des intéressés et des personnes non membre, l'Educateur de GENERAC R.C. et son conseil prenant la parole en dernier,

**Jugeant en Appel et en dernier ressort**

**CONSIDERANT** que le Club de GENERAC R.C. conteste la décision de la Commission d'Appel du District GARD LOZERE du 21/07/2016, qui a confirmé la relégation du GENERAC R.C. dans le Championnat de Promotion Honneur B, au motif que le Club a terminé 11<sup>ème</sup> de son Championnat.

#### **Sur la Forme**

**CONSIDERANT** que le Club de GENERAC R.C. formule une demande préliminaire tendant à faire annuler la décision de la Commission d'Appel du District GARD LOZERE - P.V. n° 1 - du 21/07/2016,

**CONSIDERANT** que, dans ses motifs, le Club de GENERAC R.C. relève que la Commission d'Appel a statué sur une décision de la Commission Coupes et Championnats du District GARD LOZERE du 01/07/2016 - P.V. n° 44 - et que, dans la Commission de Première Instance et dans la Commission d'Appel, Mr **GOUTTEBARON Gérard** a participé en tant que Membre aux deux décisions,

**CONSIDERANT** que, conformément au Code Général du Sport, nul ne peut être Membre de plusieurs organes d'une même Instance et susceptible de se prononcer sur une même affaire,

**CONSIDERANT** que le vice de forme, relevé dans la décision de la Commission d'Appel du District GARD LOZERE du 21/07/2016, entraîne son annulation,

**CONSIDERANT** que l'Appel formulé par le Club de GENERAC R.C. auprès de la Ligue ouvre la possibilité à la Commission Régionale Générale d'Appel de statuer sur le fond du dossier,

#### **Sur le Fond**

**CONSIDERANT** que les dispositions de l'Article 58 des Règlements Généraux du District GARD LOZERE indiquent : *"En fin de saison, le ou les derniers Clubs de P.H.A. rétrograderont automatiquement en P.H.B. Compte-tenu de la montée automatique des premiers des deux Poules de P.H.B., s'il manque des Clubs pour atteindre le nombre maximum de douze en P.H.A., il sera fait appel aux Clubs les mieux classés en P.H.B., en fonction des dispositions de l'Article 66 bis des Règlements."*

**CONSIDERANT** que lors de la réunion du Bureau du 09/07/2015, le Comité de Direction du District GARD LOZERE a décidé de porter à 13 le nombre de Clubs évoluant en Championnat P.H.A. pour la saison 2015/2016, et décidé que cette Division sera ramenée à 12 à l'issue de la saison 2015/2016,

**CONSIDERANT** par ailleurs que lors de sa réunion du 07/01/2016, la Commission Coupes et Championnats du District GARD LOZERE a décidé :

- la Poule de Championnat P.H.A. sera ramenée à 12 Clubs en fin de saison 2015/2016 et les Clubs classés 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> descendront automatiquement en P.H.B.,

**CONSIDERANT** que les modalités d'accession et de descente dans les différents Championnats doivent être définies avant le début de la Compétition,

**CONSIDERANT** de ce fait qu'il doit être retenu comme modalités d'accession et de descente pour le Championnat P.H.A. la décision du Bureau du Comité de Direction du District GARD LOZERE du 09/07/2015, portant le nombre de Clubs participants à 13 pour la saison 2015/2016 et ramenant cette Division à 12 pour la saison 2016/2017, sans préciser les critères retenus pour ramener cette division à 12.

**CONSIDERANT** que compte tenu de :

- l'accession de 3 clubs du Championnat de P.H.A en Championnat de Ligue
- la rétrogradation de 2 équipes du Championnat D.H.R. en Championnat P.H.A.
- la rétrogradation des Clubs classés aux 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> places en Championnat P.H.B.
- l'accession du 1<sup>er</sup> des deux groupes du Championnat P.H.B.,

Le Championnat Promotion Honneur A du District GARD LOZERE compte 12 Clubs conformément aux dispositions de l'Article 58 des Règlements Généraux du District GARD LOZERE,

**P.C.M.**

**DIT** que le Club de **GENERAC R.C.**, doit être maintenu dans le Championnat de Promotion Honneur A du District GARD LOZERE pour la saison **2016/2017**

*Conformément aux dispositions de l'Article 190 Alinéa 3 des Règlements Généraux de la F.F.F., les frais occasionnés par la présente procédure, soit la somme de 110 €, sont mis à la charge du Club appelant.*

*La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai d'un mois à compter de sa notification.*

*La recevabilité de ce Recours Contentieux est toutefois soumise à la Saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du C.N.O.S.F. dans le délai de quinze jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L-141-4 et R-141-5 et suivants du Code du Sport.*

Le Secrétaire,



*REUNION du BUREAU  
3 AOUT 2016*

PREsIDENT : Monsieur **BITON Sandryk**

PREsENTS : Messieurs **SUCCARAT – VIALA – BIANCIOTTO – PERES – FIORE – BOUILLET – BRAULT – CHAOUI – MERCIER – SCHMITT Jacques – PLOMBAT – DURANTE MALVY – CHAABANI.**

ASSISTENT à la réunion :

Monsieur **LEDENTU**, Directeur Délégué de la Ligue

Monsieur **GIBERT**, District de l'AUDE

Monsieur **DELPECH**, District des PO

Monsieur **MARTIN**, Président de la Ligue

Monsieur **SCHMITT Julien**, CTRA

EXCUSES : Messieurs **HAMEL – BENCHABANE Lakdar – PELLISSIER.**



➤ *Le Président ouvre la séance en présentant les membres de la CRA, notamment les nouveaux membres qui la composent.*

➤ Il présente un bilan de la saison 2015/2016 des résultats obtenus au niveau National et tient à remercier les arbitres fédéraux qui se sont investis auprès des arbitres et des membres de CRA. Il tient également à mettre en avant le travail de certains arbitres de Ligue auprès des candidats à la FFF.

➤ Remerciements à Monsieur GIRARD Michel, représentant de la DTA à la Ligue lors de la saison 2015/2016.



### CORRESPONDANCES DIVERSES

- ➔ De Madame **BARET Marie Françoise** mettant un terme à sa fonction d'arbitre (courriel du 10/06/2016)  
La CRA félicite et remercie Madame BARET pour les services rendus à l'arbitrage et au football.
- ➔ De Monsieur **BENMOUSSA Shérif**, mettant un terme à sa fonction d'arbitre (courriel du 30/05/2016)  
La CRA félicite et remercie Monsieur BENMOUSSA Shérif pour les services rendus à l'arbitrage et au football.
- ➔ De Madame **BARET Marie Françoise**, pour observer les jeunes arbitres (courriel du 24/06/2016)
- ➔ De Monsieur **BENMOUSSA Shérif**, proposant sa candidature à la Commission Régionale des Arbitres (courriel du 27/06/2016)
- ➔ De Monsieur **CORNEILLE Antoine**, informant de son arrivée dans la Ligue (courriel du 10/06/2016)
- ➔ De Monsieur **MARJOLET Clémentin**, informant de son arrivée dans la ligue (courriel 21/07/2016)
- ➔ De Monsieur **L'HOURS Damien**, informant de son arrivée dans la ligue (courriel du 26/07/2016)
- ➔ De Monsieur **OUEYTE CARBONNELL Grégory**, informant de son arrivée dans la Ligue (courriel du 26/07/2016).
- ➔ De Monsieur **LOUIS Jérôme**, informant de son arrivée dans la Ligue (courriel du 27/07/2016)
- ➔ De Monsieur **BOPP Esteban**, informant de son départ vers la Ligue de BASSE NORMANDIE (courriel du 03/08/2016)
- ➔ De Monsieur **GRANAT Olivier**, concernant les conditions de candidature de l'examen AAF3 (courriel du 01/07/2016)  
La CRA fait état des modifications du règlement intérieur de la CFA concernant les conditions de candidature.  
La CRA réunira les AF LIGUE pour leur faire part des nouvelles directives.



### OBSERVATIONS DIVERSES

#### CANDIDATS JAF

Une liste des Candidats JAF promotionnels est présentée au Bureau pour l'examen de juin 2017.  
La CRA informe qu'une réunion sera organisée sur deux jours au mois d'octobre à des jeunes arbitres sur proposition de leur CDA.

#### POLES ESPOIRS

Le groupe « POLE ESPOIRS » est reconduit pour la saison 2016/2017. La Liste sera envoyée aux arbitres concernés.

Le Secrétaire,



## COMMISSION REGIONALE DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion du 9 AOUT 2016

LANGUEDOC  
ROUSSILLON  
LA RÉGION MIDI  
PYRÉNÉES

## COUPE de la REGION SENIORS



### ORGANISATION GENERALE

69 Clubs sont engagés dans la Compétition pour la Saison 2016 / 2017. Le Calendrier s'établira comme suit :

 **Tour Préliminaire : le 11 SEPTEMBRE 2016**

5 matchs disputés par 10 Clubs - 59 EXEMPTS

 **1/32èmes de Finale : le 25 SEPTEMBRE 2016**

32 matchs disputés par les 5 vainqueurs du Tour Préliminaire plus les 59 Exempts.

 **1/16èmes de Finale : le 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2016**

16 matchs disputés par les 32 vainqueurs des 1/32èmes de Finale

 **1/8èmes de Finale : le 12 FEVRIER 2017**

 **1/4 de Finale : le 05 MARS 2017**

 **1/2 Finales : le 16 AVRIL 2017 (Pâques)**

 **FINALE : le Jeudi 25 MAI 2017 (Ascension)**



### TOUR PRELIMINAIRE

#### → RENCONTRES du Tour Préliminaire

Ces rencontres sont prévues le **DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2016 à 15 Heures** sur le terrain du club premier nommé, avec prolongations et tirs au but s'il y a lieu :

 MOUSSAN OL	/	ST PAPOUL OS
 ST ALEXANDRE OL	/	OL ALES 2
 BESSAN AS	/	AS FABREGUES 2
 PAULHAN PEZENAS 2	/	FC SETE 2
 ALENYA OL	/	SALEILLES OC

Le **Tirage au sort** des rencontres comptant pour les **1/32èmes** prévues le 25 Septembre 2016 **aura lieu le MERCREDI 31 AOUT 2016** à 15h00 au siège de la LIGUE en même temps que le tirage au sort des rencontres du 3ème Tour de COUPE de FRANCE.

Le Secrétaire.



## COMMISSION REGIONALE DES COMPETITIONS JEUNES ET FEMININES

REUNION du 05 Août 2016



### COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

### ORGANISATION GENERALE

La Commission,

Prend connaissance de la liste des clubs engagés en **COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE** ainsi que de la circulaire relative à l'organisation de l'épreuve éliminatoire.

Le nombre des engagements est le suivant :

- ⚽ District de l'AUDE..... **3 Clubs (-1)**
- ⚽ District du GARD LOZERE ..... **17 Clubs (-4)**
- ⚽ District de l'HERAULT ..... **36 Clubs (+2)**
- ⚽ District des P.O. .... **5 Clubs (-2)**

**61 Clubs** sont donc engagés définitivement dans cette compétition contre 66 la saison dernière.  
58 Clubs disputeront l'épreuve éliminatoire.

En effet en application du Règlement de l'épreuve, **BEZIERS AS, MONTPELLIER HERAULT SC et NIMES OLYMPIQUE** disputant le Championnat NATIONAL U19 ne rentent en compétition qu'aux 1/64e de Finale.

La Ligue aura cette saison 8 Clubs qualifiés pour la Compétition propre.

La ventilation des 58 Clubs disputant l'épreuve éliminatoire est la suivante :  
29 Clubs disputant les Championnats de LIGUE,  
29 Clubs disputant les Championnats de DISTRICTS.

Compte tenu des engagements et selon les instructions fédérales,

La **COMMISSION arrête** comme suit l'organisation de l'épreuve éliminatoire :

#### ✓ 1er Tour - Le 4 Septembre 2016

Pas de match.

TOUS les Clubs sont EXEMPTS

#### ✓ 2ème Tour - Le 18 Septembre 2016

18 Matches disputés par 36 Clubs

22 Exempts

#### ✓ 3ème Tour - Le 2 Octobre 2016

20 Matches disputés par les 18 vainqueurs du 2ème Tour plus 22 Exempts.

#### ✓ 4ème Tour - Le 23 Octobre 2016

10 Matches disputés par les 20 vainqueurs du 3ème Tour.

#### ✓ 5ème Tour - Le 13 Novembre 2016

5 Matches disputés par les 10 vainqueurs du 4ème Tour.

## CLUBS EXEMPTS du 2ème Tour :

Les Clubs ont été déterminés en fonction de leur parcours dans la compétition la saison dernière,

AUDE : CASTELNAUDARY OC

GARD LOZERE : FOOT TERRE CAMARGUE AIGUES MORTES – MENDE AV FOOT LOZERE – NIMES CASTANET – NIMES LASALLIEN – BAGNOLS PONT FC – POULX AS – US DU TREFLE SOMMIERES – ES PAYS UZES – EP VERGEZE.

HERAULT : AGDE RCO – BEZIERS US – CLAPIERS TEYRAN – AS FABREGUES – ENT CORNEILHAN LIGNAN – GC LUNEL – ST CLEMENT MONTFERRIER – ES PEROLS – VALRAS SERIGNAN – FC SETE 34 – PI VENDARGUES.

PYRENEES ORIENTALES : CANET ROUSSILLON



**2ème TOUR**  
**le 18 Septembre 2016**

## TIRAGE au SORT

Le Tirage au sort du 2ème Tour de la COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE qui aura lieu le 18 Septembre 2016 sur le terrain du club premier nommé avec épreuve des tirs au but si nécessaire a donné lieu aux rencontres suivantes :

- ⊗ FC BRIOLET / ST ESTEVE FC
- ⊗ CUXAC D'AUDE OL / CABESTANY OC
- ⊗ BOMPAS US / ELNE FC
- ⊗ BASSAN ES / BOUJAN FC
- ⊗ CAZOULS MARAUSSAN / PAULHAN PEZENAS
- ⊗ LA CLERMONTAISE / CASTELNAU LE CRES FC
- ⊗ STADE MEZE / MONTPELLIER ATLAS FC
- ⊗ AS GIGNAC / MONTPELLIER PETIT BARD
- ⊗ ASPTT MONTPELLIER / AS FRONTIGNAN AC
- ⊗ MONTPELLIER LEMASSON / SC JACOU
- ⊗ ST THIBERY SC / FC SERVIAN
- ⊗ CA POUSSAN / MONTPELLIER ARCEAUX
- ⊗ ST GELY DU FESC / ST MARTIN DE LONDRES
- ⊗ ST JEAN DE VEDAS / AS LATTES
- ⊗ GC UCHAUD / US MAUGUIO CARNON
- ⊗ ST HIPPOLYTE DU FORT / LE VIGAN PVAFC
- ⊗ EFC BEAUCAIRE / OL ALES EN CEVENNES
- ⊗ SC MANDUEL / STADE BEAUCAIRE

## RAPPELS

**TERRAIN et HEURE**  
Les Clubs "RECEVANTS" doivent informer leur adversaire et la Ligue **du LIEU et de l'HEURE** prévus pour les rencontres et ce au moins 10 jours avant la date fixée.

→ pour **AVANCER** les rencontres au **SAMEDI** ou bien pour les passer au **DIMANCHE APRES MIDI**, les **accords écrits des deux Clubs** doivent parvenir **OBLIGATOIREMENT** à la **LIGUE** et ce au moins 10 jours avant la date fixée.

Pour **TOUTE MODIFICATION** ou **PRECISION TARDIVE** une amende de **30 Euros** sera appliquée au Club Recevant.

**FRAIS D'ARBITRAGE**  
La Ligue règle directement les Officiels, **dans un souci d'équité**, les frais des Officiels sont répartis à parts égales entre tous les Clubs **RECEVANTS** à chaque tour de la compétition.

Le Club VISITEUR ayant toujours à sa charge ses frais de déplacement.

Le Secrétaire.



**COMMISSION REGIONALE  
TERRAINS ET  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES**

*REUNION du  
8 AOUT 2016*

PRESIDENCE : Monsieur **BONIT Jack**

PRESENTS : Messieurs **BOULET – CARRIE – GAZE – LACAN – RICO – VALCROZE.**



**DEROGATION**

→ Suite aux travaux concernant les vestiaires du stade **FERNAND BRUNEL 1**, le **GALLIA CLUB DE LUNEL** pourra utiliser les vestiaires du stade **FERNAND BRUNEL 2** pendant toute la durée de ceux-ci.

Le club est responsable de la sécurité des officiels et joueurs.

Le Secrétaire,